

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 6 juillet 2026**  
~~~~~

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'HÉRAULT
(ADIL) - REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 juillet 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 26 juin 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, Mme Fabienne SERVEL, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIER, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre BES à Mme Cécile LEMOINE, Mme Elisabeth PONS à M. Philippe LASSALVY, Mme Nathalie PEREZ à M. Pascal MATELET, Mme Angélique BAILLY à M. Alexandre MONACO.

Excusés

M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Quorum : 26 Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY	Présents : 42	Votants : 49	Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L5211-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n° 2008-46 en date du 19 mai 2008 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Hérault, renouvelée chaque année par voie d'avenant ;

VU la délibération n°4157 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la désignation des représentants de la CCVH pour siéger au sein de l'ADIL ;

VU les statuts de l'ADIL ;

CONSIDERANT que le nombre de représentants de la communauté de communes au sein de l'ADIL est fixé à deux (2) titulaires et leurs suppléants,

CONSIDERANT qu'à l'occasion du Conseil communautaire d'installation du 20 avril 2026, il a été procédé à la désignation de ces représentants au sein de l'ADIL,

CONSIDERANT qu'il pourrait être proposé de procéder au remplacement de Monsieur René GARRO par Madame Lydia BRAILLY pour des raisons de cohérence de délégations,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée de procéder à tout moment, au remplacement des délégués dans les organismes extérieurs, par une désignation opérée dans les mêmes formes,

CONSIDERANT que l'assemblée a accepté, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de procéder au remplacement de Monsieur René GARRO par Madame Lydia BRAILLY en qualité de suppléante de Monsieur Alexandre MONACO.
- d'approuver par conséquent la liste ci-après présentée, les autres désignations restant inchangées :
 1. M. Alexandre MONACO en qualité de titulaire et Madame Lydia BRAILLY en qualité de suppléante
 2. M. Pierre AMALOU en qualité de titulaire et Mme Christine GRANIER en qualité de suppléante pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Hérault.

Transmission au Représentant de l'État N° 4216
Publication le 08/07/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 08/07/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260706-27768-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY